

Séance du conseil municipal du 12 février 2025

Le douze février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : février 2025

Monsieur GUTTIN, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame REYNAUD Estelle , Madame ARENA Corinne , Madame PICHON-MARTIN Janine , Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver.

Absents : Madame MOTTET Corinne , Madame MERCURI Séverine, Monsieur BOUKENDOUR Arezki , Madame QUENEHEN Audrey.

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

2025.001 TRAITEMENT DES ADMISSIONS EN **NON-VALEUR** **DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL** **MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020.029 du 8 juillet 2020 concernant les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Il rappelle le décret n°2023-523 du 29 juin 2024, transposé à l'article D.2122-7-2 du Code général des Collectivité Territoriales fixant à 100 euros le montant maximal des admissions en non-valeur que le maire peut traiter directement par délégation du conseil municipal.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Décide avec voix 8 POUR » et pour la durée du présent mandat,

de confier au Maire la délégation suivante :

Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100.00 euros.

2025.002 TRANSFERT DE COMPETENCES
« MOBILITES » au SMMAG, MODIFICATIONS
STATUTAIRES CAPV

Le Pays Voironnais a, par délibération, adhéré au SMMAG et lui a transféré un certain nombre de compétences Mobilités depuis la transformation de l'ex SMTC au 1er janvier 2020. Ces transferts ont été réalisés dans un objectif unique : mettre au centre des préoccupations l'utilisateur pour améliorer ses conditions de déplacement, et de fait ne plus raisonner en termes de périmètre géographique des territoires, mais en bassin de mobilité au regard des déplacements.

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Pays Voironnais a adhéré au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

Plus précisément, il a :

- adopté les statuts du SMMAG ;
- adhéré aux compétences obligatoires (coordination des services organisés par ses membres, développement d'un système d'information multimodale, mise au point d'une tarification coordonnée)
- transféré la compétence « mobilités partagées ».

Par délibération en date du 19 décembre 2023, le Pays Voironnais a transféré au SMMAG la compétence « Organisation des services vélos », regroupant notamment la mise en œuvre et la gestion d'un service de location vélo sur le territoire, la gestion du stationnement, et la mise en œuvre d'animations diverses autour du vélo.

Ces transferts se sont concrétisés au fil des années par la mise en œuvre sur notre territoire de services innovants et attendus des citoyens et usagers.

Le SMMAG est la structure qui a pour objet de mettre en œuvre la politique mobilité sur le territoire de la grande région urbaine grenobloise, intégrant les territoires périurbains.

Le Pays Voironnais a décidé, par délibération du 26 novembre

2024, de transférer les compétences « Mobilités » restantes au 1^{er} janvier 2025.

Par conséquent, il a acté par modification de ses statuts le retrait de cette compétence, par délibération du 17 décembre 2024, pour une effectivité au 1^{er} janvier 2025.

Dès lors, il convient d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17-1, L5211-25-1 et suivants,

L'arrêté préfectoral n°38-2019-04-19-015 portant modification des statuts actuels de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

Considérant le transfert, au 1^{er} janvier 2025, de la compétence « Mobilités » du Pays Voironnais au SMMAG,

Considérant la modification statutaire du Pays Voironnais en conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la modification des statuts de la CAPV en retirant cette compétence, comme précisé dans l'annexe jointe,

AUTORISE le Maire à procéder à la notification de la présente décision à Monsieur le Président de la CAPV.

2025.003 APPROBATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ANNEE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de CHARANCIEU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame Corinne Arena Adjointe au maire présidente de séance soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses 577 835.16

Recettes 680 386.90

Bilan de l'exercice 102 551.74

Excédent reporté (002) 421 596.42

Résultat de fonctionnement + 524 148.16

Investissement

Dépenses 1 443 306.19

Recettes 345 906.12

Bilan de l'exercice – 1 097 400.07

Excédent antérieur reporté (001) + 2 310 482.31

Résultat d'investissement + 1 213 082.24

Restes à réaliser investissement

Recettes 876 460.36

Dépenses 2 480 891.00

le nouveau déficit d'investissement est de 391 348.00€

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 8 voix POUR

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de CHARANCIEU

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Code Article	Libellé Article	2024
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	20 343,21
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	769,70
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	25 375,09
60621	COMBUSTIBLES	10 530,76
60622	CARBURANTS	3 602,77
60623	ALIMENTATION	1 219,05
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	59,59
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 827,28
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 461,55
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	2 260,87
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 318,26
6064	FOURNITURES ADMINIST.	727,43
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 726,35
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-
613	LOCATIONS	6 123,13
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	1 641,88
615221	BATIMENTS PUBLICS	7 826,65
615228	AUTRES BATIMENTS	24 000,00
615231	VOIRIES	9 540,00
615232	RESEAUX	2 616,00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROUL	8 975,63
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	-
6156	MAINTENANCE	6 009,81
6161	Multirisques	4 185,65
6162	DOMMAGE CONSTRUCTION	-
6168	AUTRES	2 279,89
618	DIVERS	840,90
622	HONORAIRES	1 577,70
623	PUBLICITES PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	5 800,06
624	TRANSPORTS DE BIENS ET COLLECTIFS	1 420,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	-
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	3 920,30
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	49,99
6281	CONCOURS DIVERS	328,86
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	594,00
62876	Au GFP de rattachement	6 186,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 804,42
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (impots)	992,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 312,84
	TOTAL 011	180 247,62

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

6218	AUTRE PERSONNEL EXTER.	7 583,71
633	IMPOTS TAXES 1 VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	2 741,88
6411	PERSONNEL TITULAIRE	144 756,05
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	12 299,06
6450	COTISATIONS A L'URSSAF	77 968,42
6470	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	907,20
	TOTAL 012	246 256,32
7392221	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES	1 831,00
739215	REVERSEMENTS CONVENTIONNELS DE FISCALITE	1589,95
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
6751	VALEUR COMPTABLE DES IMMO CEDEES (OO)	1 578,00
681	DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.(OO)	5 952,47
	TOTAL 042	7 530,47
65133	SECOURS D'URGENCE	-
65311	INDEMNITÉS	40 990,32
65313	COTISATIONS RETRAITE	1 721,40
6553	SERVICE D'INCENDIE	18 970,93
65568	Autres contributions	3 281,50
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	1 482,96
75733	SUBVENTION DEPARTEMENT	100,00
65748	SUBV.FONCT. ASSOCIATION ET AUTRES PERSONNES	7 960,00
65811	DROIT UTILISASTION INFORMATIQUE EN NUAGE	1 151,28
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	136,14
	TOTAL 65	75 794,53
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	64 585,27
6688	AUTRES	
	TOTAL 66	64 585,27
	TOTAL	577 835,16

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

détail comptes 65568 et 6558	
COMPTE 65568	
Objet	CA 2024
PARTICIPATION TE38	1 484,50
PARTICIPATION SIVU LYCEE PRAVAZ	1 797,00
total	3 281,50
COMPTE 6558	
Objet	CA 2024
ULIS	393,94
PARTICIPATION MJC LES ABRETS	334,00
PARTICIPATION CMS (visites médicales école)	48,24
EPAGE (hors gemapi)	381,78
APPV (adhésion association)	325,00
total	1 482,96

TOTAL DEPENSES PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé Chapitre	2024
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	180 247,62
12	CHARGES DE PERSONNEL	246 256,32
14	ATTENUATION DE PRODUITS	3 420,95
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 530,47
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	75 794,53
66	CHARGES FINANCIERES	64 585,27
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	577 835,16

Chapitre	Libellé Chapitre	
13	ATTENUATION DE CHARGES	1 195,40
70	PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	32 085,71
73	IMPOTS ET TAXES	247 311,79
731	IMPOSITIONS DIRECTES	223 975,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	150 483,72
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 751,74
76	PRODUITS FINANCIERS	5,54
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 140,00
42		438,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	680 386,90

RECETTES FONCTIONNEMENT 2024

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

	Libellé Article	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION PERSONNEL	1 195,40
	TOTAL 013	1 195,40
7761	DIFF/REALISATION	438,00
	TOTAL 042	438,00
7032	DROITS DE PERMIS DE STATIONNEMENT	1 812,20
7066	redevances droits et services à caractere social	596,00
7067	REDEV & DROITS SERVICES SCOLAIRES & ENSEIGNEME	23 582,90
70876	remboursement de frais par le GFP de rattachement	5 139,00
70878	REMB DE FRAIS PAR DES TIERS	955,61
	TOTAL 70	32 085,71
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	148 145,00
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	77 504,00
73221	FNGIR	5 611,00
73223	DROIT DE MUTATION	16 051,79
	TOTAL 73	247 311,79
73111	impots directs locaux	223 823,00
73118	Autres impôts locaux et assimilés	152,00
	TOTAL 731	223 975,00
74111	DGF DES COMMUNES	-
741121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	20 797,00
742	DOTATIONS AUX ELUS LOCAUX	3 320,00
744	FCTVA FONCTIONNEMENT	13 705,33
74718	FAE	334,39
74833	COMPENSATION EXO TF	112 327,00
	TOTAL 74	150 483,72
752	REVENUS DES IMMEUBLES	11 679,14
756	LIBERALITES RECUES	100,00
75888	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	11 972,60
	TOTAL 75	23 751,74
7688	AUTRES	5,54
	TOTAL 76	5,54
7751	PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISATIONS	1 140,00
	TOTAL 77	1 140,00
	TOTAL	680 386,90

**République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU**

2024 INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT 2024				
		BUDGET	REALISE	reste à réaliser
40	OPERATION ORDRE	438,00	438,00	
10226	TAXE AMENAGEMENT	12 628,00	12 627,46	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 578 237,94	65 121,10	1 513 116,84
204182	ECLARAGE PUBLIC	18 074,00	-	18 074,00
*21	immob corporelles	104 019,00	60 727,36	43 291,64
*23	immob en cours	2 210 800,79	1 304 392,27	906 408,52
		3 923 759,73	1 443 306,19	2 480 891,00

RECETTES INVESTISSEMENT 2024				
		BUDGET	REALISE	reste à réaliser
1	EXCEDENT INVESTISSEMENT	2 310 482,31		
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	401 607,95		
24	PRODUITS DES CESSIONS	1 140,00		
10222	FCTVA	86 690,00	86 690,31	-
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	10 000,00	19 118,70	-
1322	Subventions REGION	200 000,00	92 566,64	107 433,36
1323	subventions DEPARTEMENT	368 000,00	140 000,00	228 000,00
13251	fonds de concours capv 2022 2026	172 451,00	-	172 451,00
13461	DETR	368 576,00	-	368 576,00
40	IMMOBILISATIOIN COROPORELLES	1 578,00	1 578,00	
2804182	INSTALLATIONS	5 952,47	5 952,47	
		3 924 197,73	345 906,12	876 460,36

* détail 21

60 727,36

2115 propriété blanc 47 300,00
2131 TX PREFE (rideaux) 1 142,40
2131 TX PREFE (caron)

RAR CHAP 21

1 786,64
9 000,00

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

	1 740,36	
2188 déboucheur	189,60	3 000,00
2188 tables exterieures	828,00	25 000,00
2188 masse	1 338,00	<u>4 505,00</u>
2188 achat defonceuse	139,40	43 291,64
2183 achat ord portable	978,00	
2138 cavurnes	7 071,60	

*détail 23

ecole compte 231 1 304 392,27

2025.004 AFFECTATION DES RESULTATS DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 524 148.16€

Un excédent d'investissement de 1 213 082.24 €

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement de :

en dépenses : 2 480 891.00 €

en recettes : 876 460.36 €

le nouveau déficit d'investissement est de 391 348.00€

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement,

DECIDE d'affecter la somme de 391 348.00 € en excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) au budget 2025 pour résorber le déficit d'investissement et le reste soit 132 799.76 € sera reporté en excédent de fonctionnement (R002) au budget 2025.

DECISIONS TRAVAUX

SUPPLEMENTAIRES ECOLE

DEC2025-01

Marché n°2023ECOLEL4 Société ERIC

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 04 : Etanchéité

Avenant n°01 AVENANT POSITIF 5 660.00€ H.T

Le nouveau montant du marché est de

87 845.50€ + 5 660.00€ = 93 505.50€ HT

TVA 20 % 18 701.10

Nouveau montant du marché 112 206.60€ TTC

DEC2025-02

Marché n°2023ECOLEL8 société DICS SAS
Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.
Lot n° 08 : Plâtrerie- Peintures-Plafonds suspendus
Avenant n°01 AVENANT POSITIF 5 995.52€ HT

Le nouveau montant du marché est de
104 891.32€ + 5 995.52€ = 110 886.84€ HT
TVA 20 % 22 177.36
Nouveau montant du marché 133 064.20 TTC

Clôture de la séance à 23 h 00

Numéro d'ordre des délibérations

2025.001 TRAITEMENT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR
DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL

2025.002 TRANSFERT DE COMPETENCE « Mobilités » au
SMMAG, MODIFICATIONS STATUTAIRES CAPV

2025.003 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
(CFU) DE L'ANNEE 2024

2025.004 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ANNEE 2024

DECISIONS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ECOLE
DEC2025-01

Marché n°2023ECOLEL4 Société ERIC
Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.
Lot n° 04 : Etanchéité
Avenant n°01 AVENANT POSITIF 5 660.00€ H.T

DEC2025-02

Marché n°2023ECOLEL8 société DICS SAS
Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.
Lot n° 08 : Plâtrerie- Peintures-Plafonds suspendus
Avenant n°01 AVENANT POSITIF 5 995.52€ HT